



**HAL**  
open science

## Master Droit privé

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Droit privé. 2014, Université de Perpignan via Domitia - UPVD. hceres-02040433

**HAL Id: hceres-02040433**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02040433>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation du master



Droit privé

de l'Université de Perpignan Via  
Domitia - UPVD

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*En vertu du décret du 3 novembre 2006<sup>1</sup>,*

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

---

<sup>1</sup> Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



# Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia - UPVD

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit privé

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008153

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

Le master mention *Droit privé* est à finalité indifférenciée. Il a pour objectif de fournir à ses diplômés à la fois les méthodes et connaissances théoriques permettant un parcours doctoral et une formation théorique et pratique permettant une insertion professionnelle rapide dans le monde judiciaire ou dans celui de l'entreprise ou des affaires. Il comprend à cette fin deux spécialités : *Droit du contentieux* et *Droit économique et des relations d'affaires*.

La philosophie générale de la mention est d'offrir en première année (M1) une formation généraliste et ouverte avant une véritable spécialisation en seconde année (M2). L'ouverture est particulièrement marquée pour la spécialité *Droit économique et des relations d'affaires* avec l'inscription d'enseignements d'économie, d'histoire du droit ou de droit public en rapport avec le champ de spécialisation visé.

L'acquisition de compétences additionnelles est une préoccupation forte de la mention qui propose un accompagnement vers la certification C2i2 métiers du droit et inscrit un enseignement de langue au programme des deux années de master en offrant aux étudiants le choix entre deux langues (anglais et espagnol).

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La mention *Droit privé* comprend deux spécialités s'inscrivant dans des champs de spécialisation et répondant à des objectifs professionnels et scientifiques très différents. Au-delà de leur appartenance commune au domaine du Droit privé, elles ne présentent pas de lien justifiant leur réunion au sein d'une même mention de master. Il s'ensuit un manque de visibilité et de lisibilité et une cohérence globale très discutable dès lors que se trouve associé dans une même mention le monde judiciaire et celui de l'entreprise et des affaires. La mention a pris pleinement conscience de cette difficulté puisque la scission en deux mentions autonomes (une mention *Droit du contentieux* et une mention *Droit économique et des affaires*) est inscrite au titre de ses perspectives. L'expertise du contenu de la formation proposée n'a pu être complète en raison de la construction du dossier soumis à l'expertise qui présente le projet pédagogique et ne livre que des informations très partielles sur l'existant. Les maquettes de formation transmises sont celles des futures mentions *Droit du contentieux* et *Droit économique et des relations d'affaires*. L'organisation des enseignements a toutefois été maintenue à l'identique, avec en première année de master, trois types d'enseignement : des enseignements fondamentaux obligatoires avec travaux dirigés (TD), des enseignements complémentaires obligatoires et des enseignements d'ouverture optionnels. Leur contenu précis, les volumes et la répartition des crédits ECTS dans la maquette existante ne sont cependant pas précisés. Un des véritables atouts de la mention réside dans l'accompagnement de l'acquisition des compétences additionnelles. L'effort porte tant sur l'apprentissage informatique avec une préparation à la certification C2i2 métiers du droit en seconde année que sur l'apprentissage linguistique accompagné, en première année, sur les deux semestres à hauteur de 15 heures par semestre et en seconde année, avec dans les deux spécialités des enseignements thématiques dispensés en langues anglaise et espagnole. En revanche, l'acquisition de compétences préprofessionnelles est peu soutenue en première année avec une politique de stage qui ne s'appuie que sur la formule du « stage spontané » pendant les vacances universitaires et une association faible d'intervenants professionnels.

L'adossement recherche est fort pour l'une des spécialités, mais assez peu marqué pour l'autre qui ne relève des préoccupations scientifiques du laboratoire qu'à la marge. En effet, rattachée au Centre de droit de la concurrence Yves Serra, unité de recherche du Centre de droit économique et du développement, la mention bénéficie surtout des activités de ce laboratoire pour sa spécialité *Droit économique et des relations d'affaires*. L'adossement aux milieux socio-professionnels est uniquement visible au niveau des spécialités, en particulier de la spécialité *Droit du contentieux* qui a noué des partenariats fidèles au niveau local et régional. Il s'ensuit un positionnement de la mention qui n'est pas totalement optimal.

La mention fournit un bilan d'attractivité très complet pour ses spécialités. Pour le M1, les données recueillies témoignent à la fois d'atouts et de faiblesses. Le parcours *Droit économique et des affaires* justifie d'un effectif stable (entre 36 et 49 inscrits, de 2008 à 2012, avec un pic à 58 en 2009-2010) et de l'arrivée d'étudiants extérieurs (2/5ème en 2012/2013). En revanche, l'effectif de la spécialité *Droit du contentieux* a connu une baisse significative en 2011/2012 (14 inscrits contre 29 l'année précédente) qui n'est pas expliquée. En 2012/2013, l'effectif est en hausse, mais il reste à un niveau assez bas (19 inscrits). Le taux de réussite en M1 a évolué favorablement pour la spécialité *Droit du contentieux*. Alors qu'il se situait entre 50 et 60 % jusqu'en 2010/2011, ce qui est très bas surtout pour un effectif réduit, il se situe au-delà de 80 % en 2011/2012 et autour de 75 % en 2012/2013. Pour la spécialité *Droit économique et des relations affaires*, il se situe entre 50 et 58 %, ce qui est en dessous des moyennes constatées au niveau national. Il est regrettable qu'aucune explication ne soit fournie. L'analyse du devenir des diplômés est une préoccupation pour les spécialités qui fournissent des données quantitatives et qualitatives qui attestent de résultats corrects. L'analyse apparaît cependant compartimentée avec deux spécialités qui livrent leurs résultats sans l'approche globale qui sied à une mention.

La mention justifie d'efforts significatifs en matière de pilotage, mais ils ont été placés au niveau des spécialités, ce qui est problématique. Ainsi, deux conseils de perfectionnement distincts ont été mis en place avec une composition et un fonctionnement propre. Les équipes pédagogiques ont également été présentées dans le dossier de façon séparée, ce qui s'explique par la construction de ce dernier qui relève de la présentation du projet plus que de l'existant. Leur composition atteste cependant d'une force académique suffisante pour mener à bien les objectifs fixés avec le soutien d'universitaires extérieurs lorsque le vivier local ne permet pas de pourvoir un enseignement particulier. Le renfort de professionnels dont la qualité atteste de l'adéquation aux objectifs de la formation est également un atout. Enfin, on signalera le soutien apporté par la mention à la mise en œuvre de l'évaluation des enseignements par les étudiants conduite par l'établissement avec en particulier l'indication sur l'emploi du temps des étudiants d'un créneau « évaluation » qui doit permettre aux étudiants de se rendre en salle informatique pour remplir le questionnaire en ligne.



- Points forts :
  - Soutien fort aux apprentissages additionnels.
  - Bon résultats en matière de poursuite doctorale.
  - Véritable analyse du devenir des diplômés avec le soutien de l'établissement.
  
- Points faibles :
  - Manque de cohérence de la mention qui réunit deux spécialités aux marqueurs très différents.
  - Logique de professionnalisation peu marquée au niveau M1.
  - Construction du dossier qui ne permet pas une évaluation complète.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de soutenir la démarche initiée par la mention de se scinder en deux mentions distinctes.

# Evaluation par spécialité

## Droit économique et des relations d'affaires

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit économique et des relations d'affaires* poursuit l'objectif de former des juristes spécialistes de droit économique et des affaires maîtrisant les savoirs de ce champ (liberté contractuelle, ordre public économique, environnement contentieux, environnement international...) et les savoir-faire des professionnels évoluant dans ce champ qu'ils soient dans une activité de conseil ou de contentieux. Elle entend également favoriser l'engagement d'un parcours doctoral. Elle s'adresse à des étudiants ayant validé une première année de master juridique justifiant de prérequis en droit de l'entreprise.

- Appréciation :

La spécialité poursuit un objectif clair et la formation proposée a été pensée en conséquence. Les débouchés identifiés sont cohérents, même s'ils ne relèvent pas tous de l'insertion directe (avocat, administrateur judiciaire, concours de la fonction publique). Le dossier ne reproduit pas la maquette actuelle, ce qui ne permet pas une expertise complète du contenu. Toutefois, la formation présente des atouts certains tirés de son approche pluridisciplinaire, de son soutien fort aux apprentissages linguistique et informatique, de sa politique active en matière de stage (avec un bon dispositif d'accompagnement dans la recherche de stage) et du fort adossement recherche (laboratoire rencontrant le champ de la formation). L'ouverture à l'international de la formation est également un atout. Deux faiblesses peuvent cependant être relevées : une contribution assez faible des professionnels à la formation (seules 40 heures sur les 260 heures que compte la maquette sont assurées par des professionnels) et l'absence de politique active en matière d'ouverture à la formation continue.

L'effectif de la formation est stable (entre 15 et 21 étudiants). Elle bénéficie d'une certaine attractivité (entre 120 et 140 candidatures déposées tous les ans) et accueille effectivement des extérieurs, même si leur nombre n'est pas très élevé (deux extérieurs pour 17 locaux en 2012/2013). Le taux de réussite de 100 % atteste d'une sélection opératoire.

Une analyse du devenir des diplômés a été réalisée, mais le taux de réponse est assez faible pour deux des trois années référencées (40,9 % et 35,7 %). Il ne permet pas de tenir pour assurés les résultats en matière d'insertion professionnelle (100 % d'insertion pour un taux de réponse de 35,7 %, mais seulement 50 % d'insertion pour un taux de réponse de 61,5 %). En revanche, les résultats en matière de poursuite doctorale sont connus et ils se situent à un très bon niveau avec tous les ans deux à quatre poursuites en doctorat.

Le pilotage de la spécialité a été structuré et il témoigne d'une appropriation progressive de la culture d'évaluation. Un conseil de perfectionnement a été institué dont la composition inclut des professionnels du champ considéré et des représentants étudiants. L'équipe pédagogique comprend des intervenants académiques spécialisés dans le champ considéré, mais un nombre trop limité de professionnels pour une formation qui poursuit une finalité professionnalisante. Les fiches RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) et l'ADD (annexe descriptive au diplôme) sont dans l'ensemble bien référencées, même si certaines données ne sont pas actualisées.



- Points forts :
  - Bon adossement recherche qui favorise l'engagement de parcours doctoraux.
  - Existence de partenariats à l'international.
  - Bon accompagnement des apprentissages additionnels.
  
- Points faibles :
  - Adossement aux milieux professionnels à renforcer.
  - Suivi incomplet du devenir des diplômés.
  
- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de développer davantage de partenariats avec les milieux socio-professionnels et d'améliorer le suivi du devenir des diplômés.





## Droit du contentieux

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Perpignan Via Domitia, Perpignan

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s): /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit du contentieux* a pour objectif de fournir aux étudiants une formation approfondie, théorique et pratique sur l'ensemble des procédures que doivent maîtriser les professionnels du droit tant en contentieux interne qu'international et européen. Indifférenciée, elle entend favoriser l'acquisition de la méthode de travail, de la rigueur et de l'aptitude au raisonnement juridique permettant un parcours doctoral tout en favorisant la maîtrise des savoirs et savoir-faire permettant l'exercice d'une activité judiciaire.

- Appréciation :

La spécialité entend répondre à un besoin bien identifié et a pensé la formation en conséquence. Le dossier présenté ne reproduit cependant pas la maquette actuelle de la formation, ce qui ne permet pas une expertise complète des contenus. La logique indifférenciée de la spécialité a été bien traduite avec un dispositif recherche et un dispositif professionnalisation. La spécialité ne dispose cependant pas d'un adossement recherche parfaitement adéquat dans la mesure où son domaine d'intervention ne rencontre celui du laboratoire soutien qu'à la marge. En revanche, l'adossement aux milieux professionnels est fort, avec des partenariats significatifs au niveau local pour l'accueil des étudiants en stage et l'intervention de professionnels à hauteur de 136 heures sur les 277 que compte la maquette. L'équilibre trouvé sur ce point est bon, de même qu'au niveau de compétences additionnelles avec un bon accompagnement des apprentissages linguistique et informatique.

La spécialité souffre d'un bilan d'attractivité très moyen avec un effectif faible pour une spécialité indifférenciée (entre 11 et 14 étudiants à l'exception de l'année 2009/2010 où il a été de 19). Les résultats en matière d'insertion professionnelle sont bons (taux d'insertion entre 75 et 87,5 %, insertion sous CDI entre 60 et 70 %, fonctions d'encadrement entre 69 et 82 %, pour un taux de retour de 100 %), de même que le taux de réussite qui s'élève à 100 % tous les ans. Enfin, la spécialité justifie d'un dynamisme réel en matière de poursuite doctorale puisque cette dernière concerne entre 8 et 20 % de l'effectif.

Le pilotage a été formalisé récemment en intégrant parfaitement la culture d'évaluation. Il manque toutefois d'ouverture avec une absence de professionnels extérieurs à la formation dans le conseil de perfectionnement qui ne comprend pas non plus de représentation des étudiants. Les fiches RNCP et l'ADD sont dans l'ensemble bien référencées, même si certaines données manquent d'actualisation.

- Points forts :

- Bon adossement aux milieux professionnels.
- Bon accompagnement des apprentissages additionnels.
- Bon résultats en matière d'insertion professionnelle et de poursuite en doctorat.

- Points faibles :

- Faiblesse de l'adossement en matière de recherche.
- Pilotage à perfectionner.
- Dossier ne permettant pas une expertise complète.

- Recommandations pour l'établissement :

Il faudrait mieux faire connaître la formation et lui donner une visibilité accrue en la structurant en mention.



# Observations de l'établissement

## Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Montpellier

Etablissement déposant : Université de Perpignan Via Domitia – UPVD

Mention : Droit privé

Domaine : Droit, Economie, Gestion

Demande n° S3MA150008153

## Réponse à l'évaluation

Il est manifeste que, par notre fait, la lecture du dossier d'évaluation pour la mention « droit privé » de l'UPVD a été rendue malaisée pour les évaluateurs et ce, en raison d'un dossier volontairement orienté vers « *le projet pédagogique* » (p. 2). En effet, tenant compte des observations de la précédente expertise AERES et de la nouvelle offre de formation validée par l'UPVD, ce sont deux porteurs de projets qui ont œuvré à la réalisation de ce dossier d'évaluation de l'existant et ce, dans une phase de transition : la transformation de la mention droit privé en deux mentions distinctes orientées vers le monde de l'entreprise et des affaires pour l'une, et le monde judiciaire pour l'autre.

Malgré une présentation qui pouvait parfois rendre ardue l'unité de la mention actuelle, les « recommandations pour l'établissement » relativement à la mention rejoignent l'impulsion proposée par les responsables actuels de cette mention : « il conviendrait de soutenir la démarche initiée par la mention de se scinder en deux mentions distinctes » (p. 3), proposition qui vient en écho au constat d'une cohérence parfois difficile de la mention « qui réunit deux spécialités aux marqueurs très différents » (p. 3). Ce point cardinal de l'évaluation n'a cependant pas occulté de nombreux points positifs relatifs à l'existant : l'ouverture de la formation à des enseignements variés (histoire du droit, économie, droit public), l'ouverture importante de la formation à des compétences additionnelles (langues et C2i métiers du droit), la force de l'adossement à la recherche avec de bons résultats en matière de poursuite doctorale, la force académique de l'équipe des enseignants-chercheurs, ou encore des efforts significatifs en matière de pilotage.

Hormis la proposition de créer deux mentions distinctes, à laquelle chacun adhère (AERES, UPVD et porteurs de projets), l'évaluation pointe une professionnalisation « peu marquée au niveau du M1 » (p. 3). Cette observation est incontestable mais s'explique en partie par le respect du cadre budgétaire qui nécessitait de mutualiser de nombreux cours magistraux. Ces mutualisations d'enseignements destinés à des publics différents (spécialités, et parfois mentions différentes) sont souvent peu propices à des cours dispensés par des professionnels très spécialisés, d'autant que ces cours mutualisés créent des contraintes d'emploi du temps difficilement compatibles avec leur disponibilité.

Pr. Yvan AUGUET et Mme Vanessa VALETTE-ERCOLE

Réponse à l'évaluation de l'actuelle spécialité « droit économique et des relations d'affaires »

Après avoir souligné les nombreux atouts de cette formation (approche pluridisciplinaire, soutien fort aux apprentissages linguistique et informatique, politique active en matière de stage, fort adossement recherche, l'ouverture à l'international, son attractivité, la poursuite des études doctorales), deux faiblesses sont relevées. « L'absence de politique active en matière de formation continue » (p. 4) tient de l'existant car, pour l'avenir, des démarches ont déjà été réalisées en ce sens auprès des services spécialisés de l'UPVD, le service de la formation continue et la Direction de l'orientation des stages et de l'insertion professionnelle (DOSIP). « La contribution assez faible des professionnels à la formation » (p. 4) tient aussi du passé avec la multiplication depuis la rentrée 2013 d'interventions de professionnels du monde des affaires et de l'entreprise (directeurs de grands groupes de la distribution - Carrefour France ou le groupe international BRL (eau) notamment -, avocats spécialisés en droit des affaires, opérateurs institutionnels privés et publics impliqués dans la vie économique du territoire, local et transfrontalier) qui prennent une place grandissante dans la formation.

Pr. Yvan AUGUET

Réponse à l'évaluation de l'actuelle spécialité « droit du contentieux »

Si la spécialité Droit du contentieux qui répond à un « besoin bien identifié » a parfaitement intégré la culture d'évaluation et a de « bons résultats en matière d'insertion professionnelle » (p. 6), il est souligné que son domaine d'intervention reste à la marge du domaine de recherche du laboratoire de rattachement, le Centre de droit de la concurrence Yves Serra, équipe de l'unité de recherche n° 4216 « Centre de droit économique et du développement ». Des efforts ont été réalisés dès cette année pour développer l'étude de l'aspect économique du contentieux à travers l'organisation de conférences spécifiques et on remarque que cela n'empêche pas un « dynamisme réel en matière de poursuite doctorale » (p. 6).

Par ailleurs, le pilotage de la formation a été repensé puisque le conseil de perfectionnement, dès la rentrée 2014, comprendra deux professionnels extérieurs non enseignants et deux représentants étudiants (master 1 et 2). Le bilan d'attractivité moyen relevé s'explique par la volonté de l'ancienne direction du master de limiter fortement le nombre d'inscrits. Cette manière de penser n'est pas celle de la nouvelle direction, ce, d'autant plus que « l'adossement au milieu professionnel est fort, avec des partenaires significatifs » (p. 6), ce qui doit permettre de renforcer l'attractivité de la formation.

Mme Vanessa VALETTE-ERCOLE



Le Président de l'Université,  
Fabrice LORENTE